

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Présents : Claude GIROD, Anthony BOISSON, Christophe BUGUET, Jacques CACHOT, Juliette CANQUE, Justine DUPONT, Jeanne GOUEFFON, Isabelle HOUTART, Lucille JORDAN, Chloé LAMBERTHOD,

Absent excusé : Cyril BEAU (pouvoir donné à Jacques CACHOT)

Secrétaire : Jacques CACHOT

Accueil des conseillers par M Jean-Pierre BOUTTER (Maire sortant)

I – Election du Maire

Election à bulletins secrets du Maire menée par le doyen de l'assemblée : M Jacques CACHOT.

- Claude GIROD : 10 voix
- Blanc : 1 voix

M Claude GIROD est élu Maire et prend la présidence de la séance.

II – Fixation du nombre d'Adjoints

Légalement, le nombre d'adjoints ne doit pas dépasser 30 % du nombre de conseillers (3 maximum pour notre commune).

Le Maire propose 2 adjoints. Après réflexion et vote, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à 3 (vote à main levée).

- Pour 2 adjoints : 1 voix
- Pour 3 adjoints : 10 voix

III – Election des Adjoints

Le vote se fait à bulletin secret sur la base d'une liste paritaire.

Sont élus :

- 1^{er} adjoint : M Jacques CACHOT
- 2^{ème} adjointe : Mme Chloé LAMBERTHOD
- 3^{ème} adjoint : Christophe BUGUET

La liste paritaire est élue avec 11 voix : unanimité

IV – Lecture de la Charte des Elus

La charte de l'élu local est remise à chaque conseiller municipal par le Maire. Elle rappelle les grands principes que doivent respecter les élus.

V - Indemnités du Maire et des Adjointes

Les indemnités sont règlementées par l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique (indice 1027) correspondant à 4 110,52€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux des indemnités suivantes :

- Indemnité du Maire : 17% de l'IBTFP (taux inchangé par rapport au mandat précédent) soit 698.78 € brut par mois (10 voix pour et 1 abstention).
- Indemnités du 1^{er} Adjoint : 6.60 % de l'IBTFP (taux inchangé par rapport au mandat précédent) soit 271.29 € brut par mois.
- Indemnités des 2^{ème} et 3^{ème} Adjointes : 3.30 % de l'IBTFP soit 135.65 € brut par mois (8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention).

VI – Désignation du Conseiller Communautaire

Le Maire est désigné pour siéger en tant que Conseiller Communautaire auprès de la Communauté de Communes de Porte du Jura. Le 1^{er} Adjoint est désigné suppléant.

VII – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les délégations consenties au Maire pour la durée du mandat.

VIII – Délégations de fonctions et de signatures consenties par le Maire aux Adjointes

Le Maire fixe les délégations de fonctions et de signatures données aux Adjointes par arrêté municipal.

Délégations de fonctions sont données à :

- Monsieur Jacques CACHOT, 1^{er} adjoint : Bâtiments municipaux (aménagement, entretien et nettoyage), Police municipale (circulation, stationnement, sécurité, signalisation, divagation des chiens et des chats), Voirie (aménagement, entretien et nettoyage de la voirie communale et des chemins ruraux).
- Mme Chloé LAMBERTHOD, 2^{ème} Adjointe et à Monsieur Christophe BUGUET, 3^{ème} adjoint : pour gérer en l'absence du Maire les crédits inscrits au budget communal, et à ce titre de signer tous documents concernant l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de

recettes ainsi que l'Etat-civil et l'urbanisme. Pour gérer le PLUI, délégation est donnée à M Christophe BUGUET, 3^{ème} Adjoint.

Délégation de fonctions est donnée Mme Chloé LAMBERTHOD, 2^{ème} Adjointe et à Monsieur Christophe BUGUET, 3^{ème} Adjoint pour traiter l'ensemble des affaires concernant la vie associative et culturelle.

IX – Nomination des délégués aux divers syndicats

- SME : Syndicat Mixte des Eaux
 - Titulaire : Juliette CANQUE
 - Suppléante : Jeanne GOUEFFON
- SIDEC : Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de e-Communication
 - Délégué : Claude GIROD

Vote à bulletin secret (selon le règlement du SIDEC) : pour 10 voix, 1 abstention

- SICTOM : collecte et traitement des ordures ménagères
 - Titulaire : Christophe BUGUET
 - Suppléant : Anthony BOISSON
- COMMUNES FORESTIERES :
 - Titulaire : Claude GIROD
 - Suppléant : Jacques CACHOT

X – Constitution des diverses commissions communales

- Finances : Jacques CACHOT, Chloé LAMBERTHOD, Christophe BUGUET
- Voirie : Jacques CACHOT, Chloé LAMBERTHOD, Christophe BUGUET
- Forêt : Jeanne GOUEFFON, Chloé LAMBERTHOD
- Embellissement et animations : tout le conseil municipal

Divers :

- Correspondant Défense : Claude GIROD
- Correspondant Incendie et Secours : Justine DUPONT
- Correspondant Sécurité Routière : Anthony BOISSON
- Correspondant EPAGE (cours d'eau) : Anthony BOISSON, Christophe BUGUET
- Site internet : Isabelle HOUTART

Le conseil municipal est clos à 23h 45

**Le Maire,
Claude GIROD**



**Le secrétaire,
Jacques CACHOT**

